

FRANCISCO INIGUEZ ALMECH RAPPORT GÉNÉRAL

Le thème très complexe de la section doit être divisé et les rapports classés de la façon suivante:

a) Travaux importants d'intérêt public.

b) Réformes et plans urbains des villes anciennes.

Il ressort du premier énoncé qu'un troisième groupe formé par les travaux qui analysent la protection du patrimoine monumental en cas de guerre aurait dû être ajouté. Il a été supprimé et seul un rapport en fait mention.

La partie urbanistique a un tel rapport avec la III^{ème} Section qu'il n'est pas possible de la séparer complètement. Pour cette raison, différentes études qui figuraient en premier lieu dans la cinquième section ont été transmises à la troisième.

En ce qui concerne les grands travaux d'intérêt public et la protection monumentale qui en découle, quatre communications sont restées définitivement dans cette section. Parmi les dix-huit autres communications, il faut souligner les quatorze concernant les réformes et les plans urbains ainsi que la lecture des conclusions du Congrès d'Urbanistes qui a eu lieu récemment à Venise sous la présidence de M. Ostrowski. Ces dernières ont certainement un rapport étroit avec notre thème. Il convient aussi de mentionner la demande présentée par une commission de gondoliers vénitiens. Ceux-ci ont en effet demandé que soient respectées leurs gondoles traditionnelles qui se voient dangereusement menacées par la présence croissante des embarcations à moteur.

Ils ont particulièrement insisté pour que leur quai traditionnel d'amarrage, « El Molo », soit respecté par les embarcations modernes parce que celles-ci sont étrangères à la tradition séculaire et empêchent, en outre, l'usage des gondoles à cause des vagues qu'elles produisent.

En ce qui concerne le premier thème de la Section V, M. Stikas, Directeur-Architecte du Service des Monuments de Grèce, développe dans sa communication les dangers causés par les travaux importants d'intérêt public réalisés dans son pays et qu'il croit en toute raison analogues à ceux des autres pays.

Par exemple, dans la région du Monastère de Hosios Lucas, à Focida, particulièrement riche en bauxite, une grande compagnie industrielle avait commencé récemment la construction d'une grande fabrique d'aluminium. Au cours des travaux de terrassement pour en asseoir les fondations apparurent les restes d'une église byzantine, de plan octogonal, datant du XI^{ème} siècle. Elle conservait encore des murs de cinq mètres de haut.

Le rapport des ingénieurs concluait que la démolition était inéluctable.

Le Conseil des Monuments Historiques proposa alors le déplacement de

l'usine. Rien n'y fit. L'église fut rasée. Des pièces sculptées furent heureusement sauvées et de nombreux plans et photographies purent être réalisés.

Une autre église, du X^{ème} siècle, du même style et complète, située sur les berges de l'Acheoüs, en Eurytanie est menacée d'être submergée par les eaux du barrage d'une centrale électrique.

Son transfert fut proposé mais les matériaux friables dont elle était faite ne permettaient pas sa reconstruction.

Une fois encore, le monument était victime de l'essor financier.

La restauration des routes touristiques classiques et la mise en chantier de nouvelles voies constituent également un grand danger. L'une d'elles, par exemple, traverse l'enceinte fortifiée de Stratos, ville du V^{ème} siècle avant J.C. et imposait la démolition de remparts. Heureusement, le tracé put être modifié.

Mais le temple de Poséidon connut un autre destin. Un grand hôtel devait être édifié sur la colline de Sunion. Malgré toutes les protestations qui furent présentées, l'hôtel élève déjà sa lourde silhouette dans l'enceinte même de protection du temple et son volume énorme écrase l'édifice et détruit la beauté du paysage.

M. Nicolas Yalouris, Surintendant des Antiquités d'Olympie et de la partie Ouest du Péloponnèse, ajoute que des centaines de monuments ont pu être sauvés grâce à l'organisation de ce Service et à la législation, datant de la fin du siècle dernier, dont l'un des articles prévoit que tout nouveau travail (construction, modification de tout édifice, plantation, etc.) est interdit à moins de 500 m. de tout monument sans la permission du Service Archéologique. Or, les monuments ou leurs ruines étant en Grèce très rapprochés les uns des autres, on a pratiquement le contrôle sur tout le territoire grec. Un autre article concerne le droit de chaque personne à recevoir une récompense en espèces importante, lorsqu'elle déclare une découverte archéologique fortuite, ou dépose à l'un des Musées de l'Etat un objet qu'elle a trouvé. Grâce à cet article, des milliers d'objets de valeur se sont déjà entassés dans les Musées grecs et, en même temps, on a pu sauvegarder des centaines de monuments importants.

Il y a tout de même un très grave problème en Grèce, qu'aucune mesure ne peut définitivement résoudre. C'est le fait que dans ce pays, où la population a toujours été dense depuis le IV^{ème} millénaire avant J.C., il n'existe pas un coin sans antiquités, celles-ci datant de l'époque préhistorique, grecque ou romaine jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le problème est devenu beaucoup plus grave, surtout après la dernière guerre mondiale, à cause des oeuvres importantes, entreprises aussi bien par l'Etat que sur initiative privée (nouvelles routes, nombreux ponts, changement du plan d'urbanisme de grandes villes, constructions diverses, etc.) qui tentent d'adapter les villes aux exigences inévitables de la vie actuelle, d'industrialiser le pays et de mettre en valeur autant que possible les ressources précieuses du sous-sol. Pour arriver à la solution souhaitée, il faut que les deux parties, l'Etat et les particuliers d'une part, et le Service Archéologique d'autre part, soient prêts à faire preuve de courage et de compréhension afin de concilier la nécessité de la sauvegarde des monuments anciens avec les exigences de la vie actuelle.

Ce problème, propre à presque toutes les nations, se répète sous une forme ou sous une autre dans d'autres communications.

Mr. Pons Sorolla, Architecte du Service de Défense du Patrimoine Artistique d'Espagne, brosse ensuite le tableau du transfert de différents monuments de son pays. Il cite tout d'abord le cas de plusieurs monuments de la petite localité de Puertomarín située sur le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. En 1931, à la suite d'inondations produites par un barrage, une petite église wisigothe du VII^{ème} siècle, San Pedro de la Nave, fut ainsi déplacée et, en 1954, l'auteur même de cette communication transféra deux autres églises de style roman, du XII^{ème} siècle, dans la province de Lugo, toujours pour la même raison: la construction de nouvelles centrales électriques.

Le cas de Puertomarín mérite d'être mentionné. L'ensemble monumental se composait de l'église-château de San Juan, de style roman, d'une partie du vieux pont qui enjambait le Miño sur la route des pèlerins, et de nombreux autres éléments de moindre intérêt. On effectua le transport de quatre monuments. Il fallut ensuite édifier un village moderne en fonction des exigences urbaines actuelles, tout en respectant les perspectives favorables pour les monuments déplacés.

M. Rosic, de Yougoslavie, développe aussi le sujet des complexes hydro-électriques avec toutes les complications inhérentes à la transformation de régions entières converties en zones submergées. En effet, certaines régions possédaient des monuments importants et le problème de leur transport ou de leur perte se présentait dans toute son acuité.

Par exemple, la construction de la centrale de Jablanica détermina la recherche scrupuleuse de toutes les données relatives aux sépulcres de l'Antiquité et du Moyen Age et le transfert postérieur des pièces transportables loin des zones submergées.

Mais le travail le plus difficile consistait à déplacer les ensembles. L'auteur cite le cas du transfert des églises et de la ferme d'un monastère des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, avec leurs fresques, et de deux ponts du XVI^{ème} siècle également.

Devant la réitération dans tous les pays de cas analogues, les appuis internationaux, suggérés par M. Lal, et la protection de l'UNESCO, semblent de plus en plus nécessaires.

Quant au deuxième groupe, les entreprises urbanistiques sont parfaitement définies dans la communication du Professeur Beerli, de Suisse. Le problème, tant dans son aspect positif que dans son aspect négatif, de la protection des ensembles monumentaux, apparaît comme une entreprise typique de notre temps. Les historiens de l'art, les urbanistes et les architectes s'intéressent de plus en plus aux ensembles, ainsi que le public habitué à voyager en automobile, qui est de plus en plus sensible au caractère et à la variété des vieilles localités qui contrastent avec l'uniformité et le style monotone de celles du XX^{ème} siècle.

D'autre part, un « vandalisme planificateur » menace de plus en plus les vieux ensembles. En effet, un voisinage lamentable ou la simple interruption de leur rythme particulier suffisent à les déprécier et à les détruire.

Arriverons-nous encore à temps pour sauver les ensembles?

Pour atteindre cet objectif, il faut:

- a) Une étude rigoureuse de leur signification historique et sociale.
- b) La création de terminologies appropriées et générales; excluant la notion de zones, lieux, espaces, centres, ensembles, etc.

c) Une doctrine générale et unique d'urbanisme et de rénovation urbaine.

d) L'intégration et la vitalisation dans le cadre des exigences actuelles.

e) L'étude en commun des résultats et des expériences des différents pays.

f) L'étude sérieuse et méditée des arguments présentés par les édiles, les politiciens et les économistes (salubrité, circulation, unification, isolement,...).

g) Evaluation respectueuse et intelligente du point de vue spirituel, social et économique.

b) Diffusion et publication de toutes les études et essais.

Tout est nécessaire puisqu'il s'agit d'un problème de dimension européenne mais nous ne devons pas oublier qu'une immense partie de l'horizon culturel de notre continent est compromis. C'est pour cela que le Conseil de l'Europe projette toute une série d'assemblées de techniciens dans le but d'étudier tous les aspects possibles et prévisibles et de provoquer non seulement des initiatives fructueuses de la part des autorités responsables, mais aussi un puissant courant d'opinion, d'amour et d'enthousiasme. Nous pourrions ainsi sortir de la zone déprimante des timides mesures restrictives, de la tendance à battre en retraite et prendre, enfin, le chemin des réalités positives.

Le Professeur Schmid, son compatriote, insiste sur l'urgence de la protection des ensembles, parce que, dit-il, dans le cadre de la transformation mondiale, au milieu d'une architecture toujours plus uniforme et préfabriquée, nos villes historiques sont sacrifiées au progrès économique et technique et courent le risque de perdre leur physionomie et leur âme.

La circulation et les exigences toujours croissantes des services de l'administration publique (nouveau danger qui n'a pas été signalé dans les communications précédentes) créent des transformations internes particulières et continuelles et entraînent d'une façon irrémédiable des pertes irréparables, produites par les démolitions partielles ou totales des maisons alignées sur les rues et les places.

Par exemple, trois enceintes historiques de Berne, Fribourg et Bâle, furent menacées par des projets concernant l'édification d'immeubles administratifs de grand volume et hors de proportion. A Berne et à Fribourg, la construction d'un énorme édifice moderne put être difficilement évitée. A Bâle, l'agrandissement de l'« Hôpital des Bourgeois » fut adopté par vote populaire malgré l'opposition du Services des Monuments et des défenseurs de la cité historique.

Insistant sur les mêmes idées, M. Pontuale, d'Italie, rappelle la signification moderne du mot « monument » qui s'étend de l'édifice monumental proprement dit à la partie urbaine qui l'entoure, comme ensemble uni et inséparable, et qui n'est jamais considéré comme îlot solitaire dans la mer des autres édifications moins somptueuses. Pour nous, précise-t-il, il est impossible de séparer l'architecture, la conservation et la restauration d'un édifice et l'urbanisme, la conservation et la restauration d'un ensemble urbain. L'architecture et l'urbanisme sont étroitement liés par l'homogénéité du sol, le module constant, l'unité organique, le typisme urbain, la structure et le tracé des rues, harmonieusement unies et inséparables de toutes les affinités précédentes.

La conservation doit toujours être totale. Elle est l'unique moyen de protection des valeurs éthiques, sociales, esthétiques et économiques d'une civilisation historique.

MM. Beerli, Schmid et Pontuale ont pu donner de nombreux exemples pour appuyer cette théorie. A son tour, M. Rymaszewski, de Pologne, étudie l'adapta-

tion possible de l'ensemble des monuments de Torun aux nécessités contemporaines. Il s'agit d'un ensemble médiéval, très bien conservé; le projet respecte les différences qui existent entre les édifices du noyau ancien et les constructions postérieures, prévoit l'assainissement des vieux blocs et la restriction concernant la circulation afin de souligner son caractère de monument historique puisque la ville a vu naître Copernic.

Les maisons médiévales qui conservent encore des décorations intérieures sont destinées à des fins d'utilité publique. Plusieurs façades ont déjà été restaurées et les travaux continueront après l'examen de leur forme et des matériaux primitifs.

La maison de Copernic permet d'admirer des frises décoratives peintes et l'aspect que la façade avait au XV^{ème} siècle.

Dans le cadre des réalisations déjà faites, M. Florensa, d'Espagne, présente une étude sur l'évaluation historique et urbaine — dans son double aspect historique et contemporain — des remparts qui viennent d'être découverts à Barcelone. Cette évaluation est peut-être encore plus urbaine qu'archéologique en raison de son enclavement dans la ville moderne où l'on voit les vieux murs et les tours près de jardins modernes qui les embellissent et de palais qui les dominent. Il démontre qu'il existe la possibilité d'une union entre l'intérêt archéologique, qui est d'ailleurs fondamentale dans un monument du III^{ème} siècle que Barcelone a su défendre au moins jusqu'au XIII^{ème} siècle, et sa position dans la zone urbaine, après sa découverte derrière des maisons modernes ne présentant aucun intérêt.

M. Flores Marini, Directeur des Monuments Coloniaux de Mexico, prétend résoudre un problème analogue concernant l'union intime des valeurs urbaines, archéologiques et historiques. Il mentionne tout d'abord 11.000 lieux archéologiques préhispaniques qui sont nécessairement des monuments d'un passé mort, et 50.000 de la période coloniale espagnole (c'est-à-dire de 1521 à 1821). La majeure partie est constituée par des monuments religieux qu'il est facile d'incorporer à la vie moderne.

Il souligne ensuite le cas des édifices modernes construits dans le centre urbain de la capitale près des monuments coloniaux et préhispaniques et qui ne forment pourtant qu'un ensemble unique. Il désigne ce centre sous le nom de « Place des trois cultures » qui sont en effet représentées par les monuments extraordinaires du temps d'Arahuac, de Cortés et des édifices modernes construits avant la découverte des monuments primitifs.

M^{me}. Rivera de Coronel, du Mexique également, développe un thème identique mais sous un autre point de vue. Pour elle, la place mentionnée ci-dessus est le « Coeur historique de la ville » car elle comprend les différents sens de la vie du pays: les vestiges préhispaniques, la première Université de l'Amérique, la première imprimerie, le premier hôpital et les édifices modernes, sans oublier le bois de Chapultepec qui donne une ambiance particulière aux musées et aux galeries d'histoire. Il s'agit donc de l'exemple frappant de l'union intime des éléments appartenant à diverses époques et cultures.

La communication « Analyse historique et perspectives d'urbanisme relatives à un quartier d'un Centre Historique, des MM. Lauro d'Alberto, Marco Lucat, Luigi Terragni, Otto Tognetti, Virgilio Vercelloni et Gian Lorenzo Mellini, présente une analyse historique complète, une sorte de schéma très complet de méthodologie se rapportant à une étude critique d'urbanisme, avec quelques sim-

plifications intéressant le quartier des « Filippini » à Vérone, et une proposition de restauration au niveau urbanistique et architectonique de l'ensemble des cloîtres de San Fermo, de la vieille et de la nouvelle douanes, sur l'Adige, respectant les valeurs et proposant une résolution logique d'utilisation en accord avec les exigences modernes indispensables.

L'un des plus grands dangers de l'urbanisme moderne consiste, selon M. Gruszecki, de Pologne, dans la disparition des remparts destinés aux canons, construits à partir du XVI^{ème} siècle et appelés vulgairement « forteresses de bastions ». Celles-ci eurent une grande importance et pourtant, elles semblent oubliées de tous puisque, dans le monde entier, il n'y a pas douze spécialistes de cette question.

En raison de leur grand intérêt et dans le cadre de la protection des ensembles, elles furent étudiées et conservées en Pologne bien avant la guerre.

L'hiver prochain aura lieu une conférence dont le but est de commencer leur étude systématique et d'affronter le problème de leur conservation. Les fortifications allemandes de la dernière guerre seront également l'objet de cette étude. Des conversations ont lieu actuellement avec les autorités militaires qui sont d'accord pour protéger les constructions qui sont encore utilisées par les forces armées.

Comme ses prédécesseurs, M. Gruszecki propose la création d'une société internationale comme la seule solution pour obtenir une base positive qui permettrait de développer une grande campagne en faveur des forteresses à plan étoilé.

Un autre cas particulier fut développé par M. Halbertsma, des Pays-Bas, pour la protection des « munds » appelés « terps » en Frise et « wierde » en Groningue. Il s'agit de petites élévations du sol, édifiées à une époque fort reculée, afin de pouvoir grouper les maisons et de pouvoir former les premiers villages sur le sol affaissé des Pays-Bas.

Ils sont déjà mentionnés en l'an 12 avant J.-C. mais il est presque certain qu'ils existaient bien avant cette date. On les retrouve dans la campagne de Druse et au Moyen Age ils jouent un grand rôle. De nombreux « munds » ont été conservés et ils présentent pour cette raison, un grand intérêt archéologique, géographique et monumental.

La densité énorme de la population hollandaise. — la plus élevée du monde — est la cause du grave danger de destruction que courent de tels documents historiques gravés sur le sol et, par conséquent, faciles à effacer lors de la construction inévitable d'ensembles urbains. M. Halbertsma avertit du danger et lance donc un cri d'alarme pour ces villages anciens aux caractéristiques si particulières.

M. Bertrand Monnet (France) dénonce le danger réel, d'autant plus insidieux qu'il est difficile d'en constater les effets que font courir aux monuments du passé les ondes de choc de l'aviation supersonique, et cite comme exemple la Cathédrale de Strasbourg. La rupture des joints de maçonnerie, l'apparition de fines fissures, le bris de vitraux, accélèrent le vieillissement naturel, surtout quand les chocs sont répétés. M. Monnet suggère l'établissement d'un hémisphère de protection de 20 km. de rayon, autour des édifices reconnus fragiles à cause de leur structure, décor ou verrières.

Il signale aussi que le Ministère français des Affaires Culturelles a ouvert

une enquête sur le plan national en vue de préciser les dommages imputables aux vols supersoniques.

Le rapport de M. Tunnard, professeur à l'Université de Yale, attire l'attention sur les problèmes urbains de l'espace ou zone de protection historique. (L'auteur l'appelle « aire » et nous devons rappeler à ce sujet la confusion relative à la nomenclature, dénoncée par M. Beerli). (A la dernière minute, M. Nuti présente un rapport sur le même thème).

La législation des Etats-Unis concernant la protection des ensembles a été adoptée dans neuf Etats et beaucoup de villes ont approuvé des ordonnances spéciales en vigueur dans leur secteur municipale, ce qui évite les problèmes de limites, c'est-à-dire de lignes précises marquant la fin de la protection et à partir desquelles on peut construire en toute liberté.

A part les limitations de tous genres, exigées par les centres urbains ou « aires historiques », les protections efficaces sont également nécessaires. Celles qui concernent la conservation, selon les types et les formes, sont très variées. L'auteur, amoureux de son pays, en cite de très nombreuses démontrant ainsi sa connaissance profonde des différents problèmes particuliers de chaque localité.

A part les cas concrets à l'excès, il y en a d'autres plus communs, établis en fonction des espaces protégés et de leur étendue dans la totalité de l'ensemble et n'ayant pas une délimitation bien définie. A moins que les aires protégées soient isolées par des tracés urbains naturels ou formées par des zones obligatoirement résidentielles; ou, enfin, que les ensembles se trouvent en zone ouverte ou fermée avec des limites fixes ou variables.

Et de même que les ensembles historiques exigent différents types et formes d'ordonnance et de soins, les alentours, les zones proches et les accès nécessitent d'autres interventions de même style, dont le but est de présenter l'ensemble de la meilleure façon possible, tant pour leur mission protectrice de l'ensemble que pour la dignité que doit avoir la « porte d'accès » à une ville historique et artistique.

Naturellement, pour parvenir à ce but, il faut tout d'abord déterminer les points de vue comme axes principaux, établir les dispositions permettant de maintenir le développement urbain, spécifier la hauteur des édifices et leur échelle, la conservation des alignements caractéristiques de certaines périodes historiques, l'union et l'harmonie de l'ancien style et celles des nouveaux édifices. Il convient donc de mentionner encore la communication de M. Nuti qui souligne le décor et l'ambiance qui environnent les monuments l'aspect et le caractère des éléments vivants; leurs échelles par rapport aux édifices proches et la conservation de leur fonction, inséparables de l'homme pour qui ils ont été créés.

Les communications de MM. Piccinato, d'Italie, et Bieganski, de Pologne, parlent sur le même thème et cette insistance est très intéressante parce qu'elle démontre qu'il est urgent de rédiger des normes urbaines capables d'ordonner les nouvelles villes sans que l'ensemble perde son aspect artistique et historique. Tous ces rapports insistent aussi sur la nécessité urgente de protéger le paysage des alentours urbains, sur l'intégration des noyaux historiques dans le complexe urbain sans que leur style soit transformé et en fonction des exigences urbaines les plus modernes, sur l'urgence de la création d'une conscience publique capable d'apprécier la grande importance de ces problèmes même dans la vie moderne. Les vieux monuments chargés d'ans et de gloire, de souvenirs et de nostalgie

doivent y être intégrés sans violence, avec leur vie propre et non pas comme souvenirs morts d'un passé qui ne peut ressusciter.

En raison de son intérêt particulier à l'égard de l'harmonie à obtenir, à travers les compétences spécifiques, le rapport de M. Jean Faugeron (France) dont le sujet est « Un exemple d'urbanisme ayant pour effet la sauvegarde du patrimoine monumental et archéologique » mérite une mention à part, tandis que la communication de M^{me} Gatti-Perer (Italie) sur la documentation d'archives aux fins de restauration concerne plutôt le thème de la première Section.

A la suite de ces communications et sans oublier leur complexité, nous pouvons souligner plusieurs points intéressants de méditation:

1 - Risques causés par les travaux publics. Ceux-ci sont absolument nécessaires et entraînent forcément la disparition de monuments isolés, de ruines ou d'ensembles monumentaux. Leur répétition est indéniable et leur augmentation progressive.

2 - Les travaux publics détruisent la beauté d'un paysage. Ce risque n'a pas été particulièrement souligné mais son intérêt est également indéniable.

3 - L'exploitation touristique, dont l'un des objectifs est d'atteindre les endroits les plus reculés avec le maximum de confort, est souvent incompatible avec le soin que l'on doit apporter aux monuments. Les grands hôtels sont souvent édifiés dans des endroits peu appropriés du point de vue de la protection monumentale.

Les seules solutions possibles sont les suivantes:

a) Evaluation certaine et impartiale de l'intérêt public dans les travaux projetés et de l'autre intérêt plus profond et également public, relatif à la conservation monumentale. Les cas de confusion doivent être nettement éclaircis afin que l'on sache s'il s'agit d'une affaire particulière ou de celle d'une grande entreprise.

b) Lorsqu'il existe un véritable conflit il convient d'épuiser tout les moyens permettant de l'éviter au mieux des intérêts opposés. Dans les questions touristiques le mal est inévitable. Avec un peu de conscience il est possible d'y remédier à temps.

c) En cas de nécessité et de préjudice certain, il faut tenter de minimiser ce dernier grâce à des études préalables (déplacements de monuments par exemple). Tous les moyens inhérents à chaque cas devront être mis en oeuvre afin d'éviter des pertes définitives et irréparables.

Concernant les ensembles historiques:

1 - Formation d'une conscience collective capable d'apprécier l'importance sans limite des ensembles dans tous les domaines de la culture. Le public doit en effet comprendre que le progrès de telle ou telle ville ne réside pas seulement dans la réalisation de travaux qui effacent son style propre et la plongent dans l'uniformité monotone de l'urbanisme moderne et des blocs énormes mais dans l'exaltation de ses propres valeurs, souvent uniques.

2 - Etude des difficultés de tous genres que présente l'union d'un ensemble historique avec les constructions modernes, ainsi que la modernisation d'une ville ancienne et les problèmes de circulation qu'elle entraîne. Ses points d'union et de raccordement avec les rues d'un nouveau tracé périphérique. Il faudrait y ajouter la menace possible des avions à réaction et supersoniques volant à une altitude relativement basse.

3 - Obtenir l'appui des organisations internationales: Conseil de l'Europe, UNESCO, etc... Obtenir l'élaboration d'une législation internationale afin d'unifier tous les vœux et opinions. Rédaction d'un code de termes précis, de normes claires et d'une doctrine bien définie concernant les aspects multiples et les problèmes de l'urbanisme et de la rénovation urbaine, comme seuls moyens d'obtenir une action efficace, et de prendre le chemin des réalités positives.